



Vendredi 24 Avril 2009



DANTXARINEA. Un vétérinaire transfrontalier d'Elizondo dans le collimateur de la profession

L'Ordre régional veille

□



Les médicaments moins coûteux en Espagne qu'en France. (PHOTO SUD OUEST)

Nouvel épisode dans le bras de fer engagé depuis des années dans le domaine de la vente de médicaments vétérinaires d'origine espagnole à des éleveurs français. Il oppose cette fois un praticien d'Elizondo, le Dr Javier Erneta-Azanza, à l'ordre des vétérinaires d'Aquitaine. Navarrais, de nationalité espagnole, inscrit à l'Ordre aquitain depuis 2005, ayant une adresse professionnelle à Ainhoa, il comparaitra le 29 avril devant la Chambre régionale de discipline de l'Ordre vétérinaire en cour d'appel à Bordeaux.

La plainte dont il est l'objet émane du président de l'Ordre régional des vétérinaires, le Dr Gilles Madiot, pour « des faits susceptibles d'être

contraires aux dispositions du Code de déontologie vétérinaire ».

« Respect des normes »

Le Dr Javier Erneta qui assure travailler dans la légalité est en d'autres termes accusé d'avoir délivré des ordonnances de complaisance à des éleveurs venus s'approvisionner à Dantxarinea. Ceci, dans le magasin à l'enseigne de la Venta Peio spécialisé dans la vente de produits vétérinaires, ouvert en décembre 2003. Si l'Espagne faut-il le souligner, attire certains éleveurs français, c'est que les médicaments (identiques qu'en France) y sont en moyenne 30 % moins chers.

Le président de l'ordre des vétérinaires indique avoir agi à la suite d'un contrôle effectué par la DSV (Direction départementale des services vétérinaires) dans un élevage d'Itxassou. Dans cette affaire, le président de l'ordre d'Aquitaine assure défendre « le respect des normes françaises et par-là même la santé des consommateurs de viande animale ».

« Bouc émissaire »

« Je suis un bouc émissaire ! » lance le Dr Javier Erneta qui a déjà comparu en 2007, devant la Chambre régionale de l'Ordre où il écopa six mois de suspension d'activité avec sursis. La peine qu'il encourt aujourd'hui (suspension temporaire ou définitive) notons-le, concerne uniquement sa pratique en territoire français.

Le vétérinaire est soutenu par l'Association des Utilisateurs et Distributeurs de l'Agrochimie Européenne (l'AUDACE, 118 000 adhérents) juge la réglementation française trop restrictive par rapport à la norme européenne et se bat pour une harmonisation. « Ces éleveurs français se retrouvent dans une situation de non droit estime Daniel Roques juriste de l'association, face à un État et une profession vétérinaire qui refusent la libéralisation de la vente des médicaments dans le marché

unique européen. Il s'agit en définitive d'un combat mercantile mené par une profession à la fois juge et partie ». Rendez-vous le 29 avril.

Auteur : A-M. B

Tags : Pays Basque Santé Médecine vétérinaire Médecine Pharmacie **ainhoa** Actualité

SUD OUEST | Vendredi 24 Avril 2009

